



## **ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU CIFAF LORS DE LA SESSION DE FORMATION CONTINUE A DAKAR ( 2 ET 3 DECEMBRE 2014)**

Je suis très heureux de me retrouver parmi vous, ici à Dakar, pour partager nos savoirs, nos expériences à travers cette session de formation continue organisée par le CIFAF.

Je constate que vous êtes venus nombreux du Sénégal mais aussi des autres pays d'Afrique de l'Ouest : le Mali, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Burkina –Faso, le Niger sans oublier les avocats des barreaux de l'Afrique Centrale, notamment ceux de la République Démocratique du Congo. Votre présence témoigne de l'importance que revêt la formation continue.

En effet, le monde dans lequel nous évoluons est sujet à des mutations à un rythme soutenu. Il est donc évident qu'au niveau professionnel, nous devons être capables, de nous conformer sinon de nous adapter en permanence aux nouvelles exigences de notre époque. Nous devons être capables de répondre avec célérité et efficacité aux demandes de nos clients : qu'il s'agisse des entreprises, des Institutions ou des particuliers.

Cela exige de nous, professionnels du droit, rigueur et compétence, mais aussi curiosité, ouverture d'esprit aux nouvelles données, aux nouvelles idées, sans banaliser les éléments fondamentaux de notre profession, savoir : la déontologie, la pratique professionnelle et le droit processuel.

Je crois que la session de formation de Dakar répond à ces critères. Elle alterne donc les enseignements nécessités par les innovations professionnelles de notre temps, sans délaissier les connaissances basiques de la profession d'avocat.

C'est ainsi qu'à la demande de Monsieur le Bâtonnier Ameth BÂ, notre consœur Delphine PUJOS du Barreau de Paris, animera un module portant sur « Le barreau entrepreneurial et l'organisation du cabinet d'avocat ». Il s'agit de méthodes novatrices d'organisation et de gestion expérimentées par le Barreau de Paris qui tendent à ériger le cabinet d'avocat en une entreprise du droit. Mais auparavant, Monsieur le Bâtonnier Adama GUEYE nous expliquera dans quelle mesure la gestion d'un cabinet d'avocat peut être assimilée à celle d'une entreprise du droit.

Le management dépasse ses frontières traditionnelles et atteint inexorablement le cabinet d'avocat. Je suis convaincu que l'exposé de ces deux modules soulèvera de nombreuses interrogations et suscitera un débat très riche pour nous tous.

Certains aspects du droit processuel quoique basiques ne sont pas pour autant évidents et, l'évolution de la jurisprudence et de la doctrine en ces matières, montre l'intérêt d'actualiser nos connaissances. C'est pourquoi des modules comme « le régime des exceptions et fins de non-recevoir », « le contentieux de la saisie immobilière », « le contentieux devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage » ont été programmés pour cette session de formation.

Par ailleurs, notre profession connaît de plus en plus une inclination marquée pour la spécialisation. Certains domaines sont porteurs, mais les avocats disposent bien souvent de connaissances trop générales et trop approximatives. C'est ce qui justifie la programmation du module : « Conseils et assistance dans la conclusion et l'exécution des contrats publics internationaux ».

Avant de terminer ces quelques propos, je tiens à exprimer toute ma gratitude, tous mes remerciements à tous les formateurs: bâtonniers, magistrats, avocats, universitaires et autres experts qui ont accepté de partager leur savoir et leur expérience professionnelle avec nous pendant 2 jours.

Je veux tout particulièrement remercier Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux qui malgré son agenda très chargé, a accepté d'être parmi nous ce matin. Monsieur le Ministre, votre présence parmi nous ce jour nous honore.

Monsieur le Bâtonnier Ameth Bâ, je n'oublie pas les nombreux échanges très riches que nous avons eus à Dakar, à Bamako, à Montpellier, relatifs à la préparation de la présente session. Je vous remercie de votre implication personnelle dans la programmation et dans l'organisation de la présente session. Monsieur le Bâtonnier Bâ, encore merci à vous et à tous vos collaborateurs, en particulier Monsieur Ibrahima DIACK.

Je remercie en mon nom personnel et au nom de tous les avocats francophones l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), représentée par Monsieur Michel Carrié qui, depuis 14 ans, contribue à l'organisation de nos sessions de formation et au développement du CIFAF.

Je profite de cette occasion pour adresser à Madame Michaelle JEAN toutes mes félicitations pour son élection à la direction de ce prestigieux organisme francophone, voulu par nos pays.

Je remercie enfin mes deux collaborateurs présents et qui sont à votre disposition durant ces deux journées.

Je vous remercie.